



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 34413

## Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la confusion qui se développe entre le soutien à apporter aux personnes handicapées et l'aide aux personnes en situation précaire. Il semble en effet que de plus en plus de personnes marginalisées en raison d'une perte de revenu ou de logement soient reconnues en tant que « travailleur handicapé » par la COTOREP ou bénéficient de l'allocation adulte handicapé alors qu'elles ne souffrent pas d'un handicap physique ou mental tel qu'il est défini dans le décret n° 93-1216 du 4 novembre 1993 relatif au guide barème des déficiences. C'est pourquoi, afin d'éviter un amalgame qui porte atteinte aux acquis et au statut des personnes handicapées, elle lui demande de prendre les mesures nécessaires pour clarifier l'attribution des aides qui leur sont destinées et d'adopter des mesures spécifiques pour les personnes en situation précaire.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Christine Boutin](#)

**Circonscription :** Yvelines (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34413

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 1999, page 5315